

LA

# REVUE LÉGALE

RÉDACTEURS :

J. J. BEAUCHAMP, B.C.L., C.R., Avocat

LEANDRE BELANGER, Notaire, Président de la Chambre des Notaires

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

SEPTEMBRE 1899

SOMMAIRE

	PAGE		PAGE
Prescription de l'action en responsabilité dirigée par l'ouvrier contre son patron.—H. C. ST-PIERRE, C. R.	377	<i>Galt Knitting Co. v. Coté.</i> Mépris de Cour.—Règle nisi.—Obéissance de l'intimé.—Procureur.	409
Déclaration de commerce par la femme.—PHILIBERT BAUDOIN	395	<i>Marion v. Leroux.</i> Opposition à jugement.—C. p. c., 1164.—Signification.—Moyens de forme et de fonds.—Nullité de jugement.	410
Pratique judiciaire—Practice Cases—J. J. BEAUCHAMP.		<i>Dame Walker v. Dame Thompson et al., Dame Walker, opposant.</i> Exécution de biens.—Saisie-arrêt.	412
<i>Lajoie v. Tremblay.</i> Examen de la partie.—Questions suggestives.—Transquestions.	400	<i>Ridgemay v. Dansereau et al.</i> Billet promissoire.—Allégations dans la déclaration.	413
<i>Meinier v. Stacey.</i> Assignation sur faits et articles.—Bref irrégulier.—Signification au procureur.—Délais.—Frais de voyage.	400	<i>Dame Gauthier v. Robert et al.</i> Femme mariée.—Action en dommage pour diffamation.	415
<i>Duggan v. The Stadacona Light &amp; Water Co.</i> Action réclamant des dommages futurs.—Défense en droit.	401	<i>Dame Augé et al v. Dame Roy.</i> Exécuteurs testamentaires.—Usufruitier.—Destitution.—Mis en cause des autres exécuteurs testamentaires.	416
<i>Bousquet et al. v. Dauphinois &amp; Paquetie, opposant.</i> Tutelle.—Nomination.—Révision.—Jurisdiction.—Exception déclinatoire.	403	<i>Mastracala v. Ryan et al.</i> Mineur.—Poursuite par le père pour salaire.—Tuteur.	418
<i>Turcotte v. Jacob, Kent, es-qual.</i> Cession de biens.—Curateurs.—Créanciers saisissants.—Possession.	404	<i>Hall v. Dame Donoive es-qual et al.</i> Locateurs et locataires.—Exception déclinatoire.—Jurisdiction.—Enlèvement des meubles.	419
<i>L'Hon. Masson et al. v. Seath et al., es-qual.</i> Prêt.—Exécuteurs-testamentaires.—Détails.	407	<i>Arcand et al v. Hamelin.</i>	421
		<i>Nasi v. Honan et al &amp; Honan, appelant.</i> Saisie-exécution de bonis sur plusieurs défendeurs.—Domicile commun.—Requête civile.—Ordre de saisie.	424

C. THEORET-EDITEUR

11 et 13 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

**THE UNDERWOOD TYPEWRITER**

is now recognized the best, on account of its perfect visible-writing, perfect alignment, and perfect tabulator. Ask for catalogue. CLEMENT & CLEMENT, 1 Place d'Armes, Montreal.